

## **Informations et déclarations précontractuelles**

Nous sommes Lightyear Europe AS, une société à responsabilité limitée constituée en Estonie (numéro d'immatriculation 16235024) dont le siège social est situé à Tallinn, Volta 1, Estonie (« nous », « notre », « nos » ou « Lightyear »).

Lightyear est autorisée et réglementée par l'autorité estonienne de surveillance financière en tant qu'entreprise d'investissement.

**Ce document d'Informations et de déclarations précontractuelles (« Informations et déclarations précontractuelles ») est un aperçu des conditions essentielles de notre service. Avant de conclure l'accord avec nous, vous devez lire la version complète des Conditions de service de Lightyear Europe AS (« Accord ») disponible [ici](#).**

## **Langue**

Au cas où nous traduirions et mettrions à disposition les présentes Informations et déclarations précontractuelles, l'Accord et la Politique de traitement des ordres et de meilleure exécution ou tout autre document dans une langue autre que l'anglais, tous les autres documents et informations relatifs à nos services peuvent toujours vous être fournis en anglais et nous communiquerons avec vous en anglais.

## **Droit applicable et juridiction compétente**

Votre Accord et toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou qui y sont liées, ainsi que toutes les transactions, seront régis par le droit estonien et interprétés conformément à celui-ci.

Les tribunaux estoniens sont seuls compétents pour régler tout litige découlant de l'Accord.

Cependant, indépendamment de ce qui précède, si vous êtes considéré comme un consommateur européen et que vous avez votre résidence habituelle dans un pays où la loi prévoit une norme de protection des consommateurs plus élevée que nous sommes tenus de respecter, nous nous conformerons à ces normes plus élevées.

## **Services**

Lightyear fournit des services de transmission d'exécution d'ordres uniquement par l'Application Lightyear et un service de garde pour les instruments financiers mis à disposition via l'Application Lightyear.

Pour passer des ordres, vous devez d'abord conclure l'Accord dans l'Application Lightyear. Après avoir conclu l'accord, vous recevrez de notre part une copie de l'Accord à l'adresse électronique avec laquelle vous vous êtes inscrit.

Les instruments financiers disponibles via l'Application Lightyear pour lesquels vous pouvez passer des ordres sont les actions, les titres de dépôt et les fonds indiciels cotés.

Nous fournissons un service d'exécution seulement (pas de conseil) en ce qui concerne vos ordres. Nous ne vous indiquerons en aucune façon si un instrument en particulier vous convient.

En règle générale, nous conservons les instruments financiers avec les instruments financiers d'autres clients auprès de dépositaires sur des comptes de titres destinés à la garde partagée de titres appartenant à plusieurs clients et ouverts au nom de Lightyear.

Des informations plus détaillées sur la façon dont vos ordres sont exécutés sont décrites dans notre Politique de traitement des ordres et de meilleure exécution, disponible [ici](#).

### **Déclarations importantes**

En concluant l'Accord, vous êtes réputé confirmer que :

- vous comprenez la langue anglaise et acceptez la fourniture d'informations et de documents (y compris des documents d'informations clés et des documents d'informations clés pour les investisseurs sur les Instruments) en langue anglaise ;
- vous acceptez que nous puissions exécuter des Ordres en dehors d'une plateforme de négociation dans certaines circonstances, comme le permettent les termes de la Politique de traitement des ordres et de meilleure exécution ;
- vous acceptez de conserver vos Instruments dans un compte omnibus ou un compte de mandataire (c.-à-d. un type spécifique de compte-titres sur lequel sont détenus des actifs de plusieurs investisseurs ou des actions appartenant à des clients) ;
- vous consentez à ce que nous puissions détenir votre argent sous forme d'actions ou de parts de SICAV monétaire. Si votre argent est détenu dans une SICAV monétaire, il ne sera pas soumis aux mesures de sauvegarde prévues à l'article 24.1.1 de l'Accord mais il sera soumis aux mesures de conservation des Instruments prévues à l'article 8.2 de l'Accord. Nous ne détiendrons votre argent que dans des SICAV monétaires de haute qualité, évaluées comme tels par les agences de notation compétentes et par notre évaluation interne de la qualité du crédit.

### **Honoraires et frais**

Pour soumettre un ordre, vous devrez disposer de fonds suffisants sur votre compte pour permettre à une transaction d'avoir lieu et pour payer tous les honoraires, frais, taxes ou droits qui peuvent être encourus au cours de la transaction concernée.

Nos frais et honoraires pour les Services sont indiqués ci-dessous :

<b>Frais d'exécution</b>
--------------------------

Fonds indiciels cotés (« ETF »)	0 €
Actions négociées aux États-Unis (libellées en USD)	0,1 %, minimum 0,1 \$, maximum 1 \$
Actions négociées dans l'UE libellées en EUR	1 €
Actions négociées dans l'UE et au Royaume-Uni libellées en GBP	1 £
Actions négociées dans l'UE libellées en USD	1 \$
Actions négociées dans l'UE dans une autre devise	1 €
Matières premières négociées en bourse UE (ETC)	1 €
<b>Frais de service</b>	
Frais OPCVM monétaires	0,30 % par an pour un montant inférieur ou égal à 1 million ("M") investi dans un instrument monétaire dans la devise de l'instrument monétaire, payé mensuellement. 0,20 % par an pour un investissement de 1 à 20 millions d'euros dans un instrument monétaire dans la devise de l'instrument monétaire, payé mensuellement. 0,09 % par an pour un investissement de plus de 20 millions dans un instrument monétaire dans la devise de l'instrument monétaire, payé mensuellement..
<b>Frais de compte</b>	
Ouverture d'un compte multidevises	0 €
Numéros de compte en USD, EUR, GBP ou autres	0 €
Garde de titres	0 €
Dépôt du formulaire W8-BEN (formulaire fiscal américain)	0 €
<b>Frais du virement</b>	
Virement bancaire entrant	0 €
Virement bancaire sortant	0 €
Virement de dépôt rapide	0 % jusqu'aux premiers 500 € déposés (limite à vie), 0,5 % du montant déposé ensuite
<b>Devises (FX)</b>	
Conversion FX	0,35 % de la devise échangée, minimum £/€/\$.01
<b>Taxes</b>	

La taxe française sur les transactions financières La (FTT) sera appliquée aux actions de sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros.	Conformément à la législation locale applicable
Le Droit complétant le droit de timbre (SDRT) sera appliqué lorsque vous achetez des actions existantes dans une société constituée au Royaume-Uni, des actions dans une société étrangère qui a un registre des actions au Royaume-Uni et des droits découlant de ces actions.	Conformément à la législation locale applicable
Les frais de service au Portugal sont soumis au Droit de timbre* * <i>Payé par Lightyear</i>	Conformément à la législation locale applicable
La taxe italienne sur les transactions financières (TITF) sera appliquée au transfert de la propriété légale des actions de toute catégorie émises par les sociétés par actions italiennes ( <i>società per azioni et società in accomandita per azioni</i> ).	Conformément à la législation locale applicable
La taxe espagnole sur les transactions financières (SFTT) s'appliquera aux actions cotées en bourse des sociétés espagnoles dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros.	Conformément à la législation locale applicable
D'autres taxes, droits de timbre et prélèvements peuvent également s'appliquer avec l'introduction d'instruments supplémentaires. Des informations actualisées sur les taxes applicables sont disponibles à l'adresse suivante: <a href="https://lightyear.com/pricing">https://lightyear.com/pricing</a> .	

## Risques

Les risques liés à nos services sont décrits dans une Divulgence des risques disponible [ici](#).

Vous devez être conscient que toute négociation d'instruments financiers comporte un élément de risque. La valeur de vos investissements peut varier à la baisse comme à la hausse, de sorte que vous pourriez récupérer moins que ce que vous avez investi ou, dans certains cas, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement. Les performances passées ne sont pas non plus une indication de la performance future d'un Instrument.

## Annulation

Si vous êtes un consommateur, c'est-à-dire une personne agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de votre activité professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours civils à compter de votre acceptation de l'accord pour annuler l'accord sans pénalité et sans donner de raison. Ce droit s'applique si vous n'avez pas encore passé un ordre.

### **Résiliation**

L'accord est conclu pour une durée indéterminée.

Vous pouvez résilier votre compte sur l'Application Lightyear à tout moment et pour quelque raison que ce soit en nous en informant par courriel à [support@lightyear.com](mailto:support@lightyear.com).

En cas de résiliation, vous devez passer des ordres pour fermer toutes les positions dans les 30 jours civils et les fonds seront transférés sur votre compte, puis vous seront versés. Vous ne pourrez pas transférer de positions ouvertes vers une autre plateforme.

### **Limitation de la responsabilité**

Lightyear exclut et/ou limite sa responsabilité dans toute la mesure permise par la Loi applicable.

Dans toute la mesure permise par la Loi applicable, la responsabilité globale maximale de Lightyear découlant de l'accord, de l'accès aux services et au matériel et de leur utilisation, ou de tout produit ou service acheté auprès de Lightyear, ne dépassera pas le montant que vous nous avez versé en rapport avec l'événement à l'origine de cette responsabilité ou, si rien n'a été versé, 100 EUR. Nous nous conformerons aux limitations de notre responsabilité, le cas échéant, imposées par la Loi applicable.

### **Traitement des réclamations**

Si vous n'êtes pas satisfait d'un aspect quelconque de notre service, veuillez nous contacter en premier lieu par courriel à l'adresse [support@lightyear.com](mailto:support@lightyear.com). Plus de détails sur le processus peuvent être trouvés dans la Politique de réclamations de Lightyear Europe AS qui peut être trouvée [ici](#).

Si nous ne parvenons pas à résoudre votre réclamation à votre satisfaction et si vous estimez que la réponse reçue de notre part n'est pas celle que vous attendiez de nous, vous pouvez vous adresser aux autorités suivantes pour obtenir une assistance et des explications :

- L'Autorité de protection des consommateurs et de réglementation technique (Endla 10a, Tallinn 10142, [www.ttja.ee/en](http://www.ttja.ee/en)).
- EFSA (Sakala 4, Tallinn, 15030, [www.fi.ee](http://www.fi.ee)).

En outre, afin de résoudre un litige, vous pouvez contacter le comité des litiges de consommation du Conseil de protection du consommateur et de l'Autorité de réglementation technique ou vous adresser au tribunal.

Vous pouvez trouver le libre-service pour le Comité des litiges de consommation à <https://komisjon.ee/et/avalduse-esitamine>. Une réclamation auprès de l'EFSA peut être

déposée

ici :

<https://www.fi.ee/et/tarbijale/millal-poorduda-finantsinspektsiooni-poole/kaebuse-esitamine>.

Les clients, qui résident dans certains pays, peuvent également contacter leurs organismes locaux de règlement des litiges de consommation ou leur médiateur financier pour leur faire part de leurs réclamations. La liste de ces pays et des organismes de règlement des litiges ou des médiateurs financiers peut être consultée à l'Annexe 2 des Conditions de service de Lightyear Europe AS.